

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination de M. POGNON Bernard
en qualité de Conseiller Technique du Ministre
de la Fonction Publique et du Travail

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et
le décret N° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouver-
nement et le décret N° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui complète ;
VU le Décret N° 72-350 du 22 Décembre 1972, portant nomination de Conseillers
Techniques et de Chargés de Mission ;
SUR proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

D E C R E T E

Article 1er : Sont et demeurent **abrogées** en ce qui concerne M. Jean-Marie d'Almeida,
les dispositions de l'article 7 du Décret N° 72-350 du 22 Décembre 1972.

Article 2.- M. POGNON Bernard, Contrôleur Principal de 2° échelon des Postes et Télé-
communications, est nommé Conseiller Technique du Ministre de la Fonction Publique
et du Travail, en remplacement de M. Jean-Marie d'ALMEIDA, appelé à d'autres fonctions

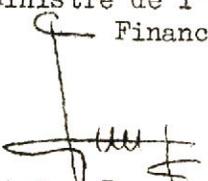
Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 18 Avril 1973, sera
publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 mai 1973

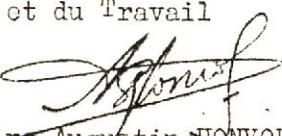
Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Capitaine Janvier ASSOGBA

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail


Capitaine Augustin KONVOH

Ampliations : PR 8 - SGG 4 - Ministères 11 - CS 6 - DI 8 - IAA - CF - IGF - DB - DC - 5
DCCT - CNI - JORD - Solde 4 - DEP - DGAJL - Ttion St. 6 Trésor 4 - Gde
Chanc. 1 - DGFP + Dtions 4 - DGTMOLS + Dtions 6 - DC 1 DGE 6 - Intéressé 1